

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
03 décembre 2025

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 54 / Pouvoirs : 16 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS, Dominique DUPONT, Agnès AUBERT, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRÉ, Gilles STUNAUT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCOO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Yves-Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET).

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, François MARQUET, Philippe BALIZET, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Jean-François ARMBRUSTER, Francis CHENOT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jean-Claude ALEXANDRE, Claude LEFILS, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Florence ZITO, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Dominique BAILLEUX, Jacques MERRA, Olivier BAYLE, Jean-Louis LEXTREY.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

François MARQUET a donné pouvoir à Gérard TARDY.

Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.

Florence ZITO a donné pouvoir à Marcel JOBARD.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Isabelle CHAPUILLIOT a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/97 – OBJET : ASSAINISSEMENT – VOTE DES TARIFS 2026

Considérant la volonté d'harmonisation des tarifs enclenchée en 2019 pour 6 ans,
Considérant que la convergence tarifaire a été réalisée en 2025 en régie comme en secteur de Délégation de Service Public,

Vu les nouvelles directives de l'Agence de l'Eau applicables pour l'ensemble des services de distribution d'eau potable, qui sont présentées au point 3,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation Assainissement du 26 novembre 2025, il est proposé :

- D'augmenter la part fixe et la part variable de 1,3 % (inflation des 12 derniers mois) sur le périmètre de la régie,
- D'augmenter la part fixe et la part variable sur le périmètre en DSP afin de rééquilibrer l'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sur ce budget et afin d'amortir l'investissement concernant la construction de la nouvelle station d'épuration de Saulon-la-Chapelle,
- D'augmenter les frais de contrôle pour la vente d'un bien sur le périmètre de la régie qui se rapproche du coût sur le périmètre de la DSP.

1. Assainissement Collectif (Régie + DSP) :

	Secteur Régie	Secteur DSP SUD DIJONNAIS
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		
Consommation assainissement en € HT/m3	1,83 €	0,750 €
Abonnement assainissement en €HT	72,52 €	45,00 €
ORGANISMES PUBLICS (AGENCE DE L'EAU)	Secteur Régie	Secteur DSP SUD DIJONNAIS
Redevance Agence de l'Eau (Performance système d'assainissement) en € HT/m³	0,036 €	0,036 €
TOTAL HT Prix au m³ hors abonnement	1,87 €	0,786 €
TOTAL HT Prix au m³ avec abonnement (sur la base d'une consommation de 120 m³)	2,50 €	1,16 €

Remarque : la redevance pour le compte de l'agence de l'eau a été évaluée sur la base des données connues en 2025.

2. Assainissement non-collectif (ANC) en régie

- Redevance ANC pour le contrôle de bon fonctionnement : 21,00 € HT/an
- Contrôle de conception / implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 95,00 € HT
- Contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 136,00 € HT
- Absence et/ou refus de contrôle de conception / implantation : 157,00 € HT
- Absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 209,00 € HT

3. Frais courants sur les prestations exécutées en régie :

- Frais de contrôle pour la vente d'un bien : 142,40 € HT
- Frais de déplacement pour intervention non justifiée : 71,20 € HT/heure

4. Les nouvelles directives de l'Agence de l'Eau

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau a modifié le type de redevances qui apparaissent sur les factures d'eau et d'assainissement.

Les primes pour performance épuratoire seront supprimées.

La redevance performance des réseaux d'assainissement est calculée annuellement par l'Agence de l'Eau. Pour 2026, elle est égale à 0,09 €/m³ x coefficient de modulation (compris entre 0,3 et 1), soit 0,036 €/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **FIXE** les tarifs communautaires d'assainissement comme présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

